Bilan de coopérative: ANNEXE 1

OCCE AUTONOMES & SOLIDAIRES
Pédagogie coopérative

OCCE du Loiret
Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2017 - 2018

Retkoop OCCE
Version du 19.09.2018

Coopérative Scolaire de l'École Élémentaire Sablonnières, à SARAN
(04523920)
Compte : Crédit Mutuel 37459 000201256 01 - ORL LES AYDES (mutualisé) ; ouvert le 30/06/2014
Comptabilité tenue par : Lozach, Anne Body & NOEMIE LEROUX. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de

Compte de fonctionnement général du 1.09.2017 au 31.08.2018

CHARGES			PRODUITS		
6070 0008	Achats de produits pour cession	4 143,29	7070 0008	Ventes de produits pour cession	10 087,32
6168 1008	Assurances versées	107,14	7080 0008	Produits des activités éducatives	1 892,56
6181 0008	Charges des activités éducatives	6 565,60	7410 0008	Subventions de l'État et des coll.locales (3)	1 100,00
6281 0008	Cotisations versées à l'OCCE 45	536,30	7420 0008	Subventions d'associations	0,00
6500 0008	Autres charges courantes	220,32	7500 0008	Autres produits courants	6,00
6700 0008	Charges exceptionnelles	148,42	7560 0008	Participations volontaires des familles	44,00
6800 0008	Achats de biens durables (figurant à l'inventaire de la coop.)	1 149,80	7670 0008	Intérêts perçus (mutualisation)	0,00
			7700 0008	Produits exceptionnels	0,00
	Total des charges (A) :	**12 870,87**		**Total des produits (B) :**	**13 129,88**

Résultat de l'année 2017 - 2018 (B-A) (+/-) : 259,01

Bilan simplifié au 31 Août 2018

ACTIF	Soldes des comptes au 31/08/2018	PASSIF	
512 Banque(1)	5 710,02	110 Report à nouveau au 1.09.2017 :	5 451,01
514 Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2017	
530 Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2018 :	259,01
5.. Autre compte	0,00		
478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :	0,00
Total de l'actif :	**5 710,02**	**Total du passif :**	**5 710,02**

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 **Le bilan simplifié est équilibré.**

(1) Compte bancaire 512 :
Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 5 710,02

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants

Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 5 710,02
Le rapprochement bancaire est bon.

(2) Arrêté de caisse au 31 août 2018 :
La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

		Nombre	Somme
Billets:	200,00	0	0,00
	100,00	0	0,00
	50,00	0	0,00
	20,00	0	0,00
	10,00	0	0,00
	5,00	0	0,00
Pièces:	2,00	0	0,00
	1,00	0	0,00
	0,50	0	0,00
	0,20	0	0,00
	0,10	0	0,00
	0,05	0	0,00
	0,02	0	0,00
	0,01	0	0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 530) : 0,00
L'arrêté de caisse est bon.

Imprimé le 20.09.2018, à 10h 08min 28s.